



Délibération n° 2013 / 84

**Avis simple pour le passage d'un véhicule sur la plage de Kervijen demandé par l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB)**  
**Du 15 novembre 2013 au 15 mars 2014**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le Décret n°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère 26 décembre 2012 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simples,

Vu la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer du 18 novembre 2013,

Considérant les éléments présentés dans la demande de l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB),

Compte-tenu que la circulation de véhicules à moteur sur le Domaine public maritime au sein du périmètre du Parc naturel marin d'Iroise est soumise à un avis simple de son Conseil de gestion,

Compte-tenu des interactions négatives potentielles négligeables avec les enjeux de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

**Article unique**

Le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise n'émet pas d'opposition à la circulation du véhicule à moteur de type « Citroën Berlingo » de l'EPAB sur la plage de Kervijen sous réserve d'une utilisation entrant uniquement dans le cadre des campagnes de mesures décrites, du respect des périodes et zones de circulation mentionnées dans la demande, d'un état de fonctionnement du véhicule autorisé conforme à la réglementation et de la recherche d'une bonne cohabitation avec les autres usagers.

Au Conquet, le 09 DEC. 2013

Le Président du Parc naturel marin d'Iroise

Pierre MAILLE